

8 juin 2010



■ L'APCM et l'EPARECA s'associent pour revaloriser les commerces de quartiers



Lors de l'assemblée générale de l'APCM, mardi 8 juin 2010, Alain Griset, président de l'APCM et Bernard Gérard, président d'Epareca ont signé la première convention de partenariat entre les deux instances nationales. La convention renforce la participation de l'APCM et des chambres de métiers et de l'artisanat à la reconfiguration des espaces commerciaux de proximité portés par l'Epareca dans les territoires prioritaires de la ville.

La convention de partenariat précise les modalités de coopération et l'implication de l'APCM et des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) dans les différentes phases des projets d'Epareca :

- la phase de diagnostic, grâce à la connaissance de l'environnement artisanal ;
- la mise en œuvre de la concertation avec les acteurs économiques ;
- la prospection pour faciliter la commercialisation des locaux.

Ce rapprochement permettra à l'Epareca de bénéficier de l'expertise des CMA sur le tissu artisanal de chaque territoire.

Epareca souhaite aujourd'hui élargir ses missions de développement économique en menant des programmes de construction destinés à l'activité artisanale. C'est ainsi qu'il s'est engagé dans la réalisation de son premier pôle artisanal, à Bruay-sur-l'Escaut (59).

APCM

La première mission de l'Assemblée permanente des chambres de métiers est d'agir pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie, au niveau national et européen. A cet effet, l'APCM représente les chambres de métiers et de l'artisanat auprès des pouvoirs publics pour que leurs intérêts et ceux des entreprises artisanales soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et réglementations et bénéficient d'évolutions favorables à leur développement. Parallèlement, l'APCM est au service des chambres départementales et régionales ; ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs.

EPARECA

Créé en 1998 en application de la Loi du Pacte de Relance pour la Ville, Epareca est l'établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux. Sa mission est d'accompagner les collectivités locales dans la reconquête de leurs zones commerciales et artisanales de proximité, au sein des quartiers en difficulté. Il intervient en qualité de promoteur, d'investisseur et d'exploitant de centres commerciaux de proximité.

En redonnant vie au commerce et à l'artisanat au cœur de ces quartiers, l'établissement contribue à apporter du confort aux habitants et à recréer durablement du lien social. A ce jour, plus d'une centaine d'opérations sont traitées ou en cours sur tout le territoire.

Contacts presse

Elisabeth de Dieuleveult

Directrice des relations presse APCM

01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - dieuleveult@apcm.fr

Anne Lespargot

Responsable de la communication Epareca

Tel : 06 84 81 29 38 - alespargot@epareca.org